

Critère ①	Critère ②	Critère ③
<p>Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception</p>	<p>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions</p>	<p>Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel</p>
<p>Responsabilité plus ou moins lourdes en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et de conduite de projets.</p>	<p>Valorisation des compétences plus ou moins complexes de l'agent dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent.</p> <p>Les formations suivies, les démarches d'approfondissement professionnel sur un poste et les connaissances acquises par la pratique pourront être ainsi reconnues.</p> <p><i>Exemple</i> : maîtrise d'un logiciel, connaissances particulières (basique, intermédiaire ou expert), qualifications, habilitations réglementaires ...</p>	<p>Contraintes particulières liées au poste.</p> <p><i>Exemple</i> : exposition physique, horaires particuliers (atypiques, de nuit, par roulement, réunions en soirée), responsabilité prononcée, lieu d'affectation ou aire géographique d'exercice des fonctions, risques financiers et/ou contentieux, gestion d'un public difficile</p>